

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur Le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, les demandes à l'Etat, à des collectivités territoriales ou à tout autre financeur en vue de l'attribution de subventions d'un montant maximal d'un million d'euros pour tout projet municipal de la ville présentant un intérêt public local (art. L 2122-22,26°),

Vu le projet de la Collectivité de construction d'un nouvel atelier mécanique municipal

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De solliciter la Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en vue d'un soutien financier pour ce projet au titre du Fonds d'Intervention Communal 2024

<b>Coût de travaux prévisionnel HT</b>	<b>720 000 €</b>
<b>Plan de Financement</b>	
– FIC 2024 (20%)	144 000 €
– DETR 2023	100 000 €
– Autofinancement Commune	476 000 €

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 15 MARS 2024

Le Maire  
Guy GORBINET



**AR Prefecture**

063-216300038-20240315-DEC2403017-AU  
Reçu le 19/03/2024  
Publié le 19/03/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur Le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, les demandes à l'Etat, à des collectivités territoriales ou à tout autre financeur en vue de l'attribution de subventions d'un montant maximal d'un million d'euros pour tout projet municipal de la ville présentant un intérêt public local (art. L 2122-22,26°),

Vu la nécessité de procéder à des études et travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la collectivité,

Vu la nécessité de compléter la décision municipale du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en vue d'un soutien financier pour les projets suivants :

- **Installation de débitmètres sur les prises d'eau du Chomet et de La Rodarie**

<b>Coût de travaux prévisionnel HT</b>	<b>54 758 €</b>
<b>Plan de Financement</b>	
– Participation Agence de l'eau Loire Bretagne (70%)	38 331 €
– Participation Conseil Départemental Puy-de-Dôme (10%)	5 476 €
– Autofinancement Commune (20%)	10 952 €

- **Travaux sur déversoirs d'orage et changement de regards**

<b>Coût de travaux prévisionnel HT</b>	<b>144 500 €</b>
<b>Plan de Financement</b>	
– Participation Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	86 700 €
– Autofinancement Commune (40%)	57 800 €

- **Etude hydrologique complémentaire DUP prise d'eau de la Vaisse – ruisseau de La Sagne**

<b>Coût de travaux prévisionnel HT</b>	<b>32 355 €</b>
<b>Plan de Financement</b>	
– Participation Agence de l'eau Loire Bretagne (50%)	16 178 €
– Participation Conseil Départemental Puy-de-Dôme (30%)	9 707 €
– Autofinancement Commune (20%)	6 471 €

**AR Prefecture**

063-216300038-20240319-DEC2403018-AU  
Reçu le 21/03/2024  
Publié le 21/03/2024

**ARTICLE 2 :** D'approuver le plan de financement actualisé et de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en vue d'un soutien financier complémentaire pour le projet suivant :

- **Travaux de sectorisation**

<b>Coût de travaux prévisionnel HT</b>	<b>164 510 €</b>
<b>Plan de Financement</b>	
– Participation Agence de l'eau Loire Bretagne	71 120 €
– Participation Conseil Départemental Puy-de-Dôme	49 353 €
– Autofinancement Commune	44 418 €

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 19 mars 2024

Le Maire

Guy GORBINET



**AR Prefecture**

063-216300038-20240319-DEC2403018-AU  
Reçu le 21/03/2024  
Publié le 21/03/2024